

BURKINA FASO

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

-----  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE  
-----

**ENQUETE PRIORITAIRE  
GUIDE DE FORMATION**

**janvier 1998**

## INTRODUCTION

Ce guide a été élaboré à l'attention des responsables chargés de la formation de l'enquête prioritaire. Il donne des grandes lignes à suivre pour assurer la formation harmonieuse des enquêteurs. Cette formation constitue la phase la plus importante pour la réussite de l'opération de collecte des informations. Il est recommandé de le lire avant le début de la formation et de le consulter à tous moments.

### **Matériel et documents.**

Tout responsable de la formation doit disposer du matériel de formation adéquat et de documents élaborés à cette fin en nombre suffisant pour son centre. Il s'agit de :

- ☞ - Questionnaires de l'enquête (communautaire et ménages).
- ☞ - Fiches d'énumération des ménages ;
- ☞ - Fiches de ménages échantillon ;
- ☞ - Manuels de l'agent enquêteur ;
- ☞ - Manuel du contrôleur ;
- ☞ - Calendrier de la formation ;
- ☞ - Toises et balances.

## **LA FORMATION**

Elle va consister à transmettre de façon fidèle les concepts et les instructions aux enquêteurs afin de leur permettre de remplir correctement le questionnaire. Le formateur devra éviter de s'écarter de la définition des concepts admise lors des séances d'adaptation des manuels. Il est recommandé de se référer aux définitions du manuel lorsqu'on est embarrassé par une question.

## **LE QUESTIONNAIRE ET SA STRUCTURE.**

**Le questionnaire de l'enquête prioritaire est composé de treize sections. L'agencement et la structure de ces sections doivent être respectés tels qu'ils se suivent.**

L'exposé sera fait section par section en suivant l'ordre des questions. Ceci est très important dans la mesure où certaines sections ne seront remplies qu'à partir des réponses données aux questions des sections antérieures et qu'au sein d'une même section les réponses sont liées.

## **LA FORMATION DES CONTROLEURS**

Il est indispensable de former les CONTROLEURS avant le démarrage ; ainsi ils pourront assister les formateurs dans leurs tâches. Ils doivent être bien formés sur le dénombrement et le choix des ménages de l'échantillon. Lors de la formation ils pourront s'imprégner des objectifs de l'enquête afin de leur permettre de jouer le rôle d'animateurs lors de la formation des enquêteurs.

## **LE RECRUTEMENT DES ENQUETEURS (deux jours)**

☞ Pour chaque centre, l'effectif recruté pour la formation est 1,2 fois l'effectif à retenir. Par exemple si un centre a besoin de 10 enquêteurs on retiendra 12 pour la formation. A l'issue de la formation les 10 meilleurs seront retenus comme enquêteurs et les 2 autres "libérés".

Un accent particulier doit être mis sur le recrutement des agents enquêteurs. L'un des facteurs déterminants de la réussite de l'enquête est la qualité des enquêteurs.

Outre le niveau d'instruction des candidats, certaines aptitudes doivent être exigées compte tenu de la monotonie des questions ; Entre autres il faudra :

- une bonne maîtrise de la langue du milieu.
- une aptitude à supporter la monotonie.
- une aptitude à résister à la fatigue.
- une aptitude à comprendre rapidement et à exécuter des ordres reçus.

Il faudra aussi exiger d'eux la stabilité ; l'intelligence générale et la connaissance parfaite du milieu.

Une expérience dans les enquêtes statistiques sera un avantage.

## **LE CALENDRIER DE FORMATION DES ENQUETEURS**

La formation sera l'occasion d'expliquer les objectifs de l'enquête aux enquêteurs, de décrire la démarche à suivre, d'examiner le contenu du questionnaire, d'apprendre à manipuler les instruments sur le plan théorique et pratique. Au cours de cette formation on procédera à des simulations d'enquête entre agents enquêteurs et à la résolution d'exercices portant sur chaque section.

Le calendrier se présente comme suit :

Premier	jour	: Exposé : Objectifs, sections 0 et 1.
Deuxième	jour	: Sections 2, 3, 4 et exercices.
Troisième	jour	: Sections 5A, 5B, 5C + premier examen théorique.
Quatrième	jour	: Sections 6, 7A, 7B, 7C et exercices.
Cinquième	jour	: Sections 8, 9, 10A, 10B, 10C et exercices.
Sixième	jour	: Sections 11 et exercices.
Septième	jour	: Sections 12 et 13 + examen final théorique.
Huitième	jour	: Travaux pratiques.
Neuvième	jour	: Evaluation.
Dixième	jour	: Complément de formation.

## **DETAILS ET CONTENUS DES SECTIONS.**

Objectifs : Au début de la formation, il s'avère important d'introduire le sujet et présenter les principaux objectifs poursuivis qui sont :

- ◆ La recherche pour l'identification des groupes cibles, c'est-à-dire les plus vulnérables aux mesures du PAS (ménages à revenus bas ou à activités limitées par le PAS) ; licenciements, ralentissement de l'investissement.
- ◆ La Fourniture des données pour la recherche scientifique.
- ◆ L'élaboration des indicateurs socio-économiques qui décrivent le bien-être et les besoins fondamentaux des ménages. (Education, Santé, Emploi et logement).
- ◆ Le renforcement des capacités techniques de L'INSD.

**Section 0 et 1:** Localisation et identification des membres du ménage. La partie localisation sera remplie par le contrôleur.

Il prendra soin de bien porter les informations appropriées.

L'établissement de la liste des membres du ménage. Cette section constitue une condition sine qua non de la réussite de l'enquête. En effet l'omission ou la prise en compte à tort d'individus dans les ménages conduirait à une sous-estimation ou à une surestimation de certaines grandeurs visées de l'enquête.

Ex : dépense moyenne par tête. Le critère qui sera le plus utilisé pour déterminer l'appartenance à un ménage sera la résidence commune. Ainsi, le groupe formé par un mari et ses femmes vivant dans la même concession est un ménage ;

tandis que la femme d'un mari polygame vivant séparément de ce dernier constitue un autre ménage.

: Un locataire vivant dans la même concession que son propriétaire ne fait pas partie du ménage de celui-ci.

Il est indiqué d'enregistrer les membres du ménage dans l'ordre suivant :

- Le chef de ménage.
- Les épouses présentes du chef de ménage, suivies de leurs enfants dans l'ordre décroissant de naissance en commençant par l'aîné.
- les autres membres du ménage.

## **Section 2 : santé des membres du ménage.**

Si dans le ménage aucun membre n'est tombé malade au cours des quinze (15) derniers jours, passer à la section suivante. La visite médicale pour raison de maladie permet de connaître les autres composantes de la section. Les achats de médicaments sont relatifs à la maladie. Des membres du ménage peuvent acheter des médicaments pour constituer une trousse médicale ou pour le compte d'autres personnes non -membres ; ces dépenses ne sont pas à prendre en compte dans cette section.

### . *Exercice 1*: DEPENSES POUR MALADIE (Section 2).

M.Ouédraogo a consulté un médecin le 5 Avril pour un mal de dents. Il a payé 4.000 F de frais de consultation, 1.375 F pour un produit prescrit par le médecin, il a profité du déplacement à la pharmacie pour acheter une boîte de nivaquine et une pâte dentifrice pour 2.000 F.

Le 10 Juin la mère de Ouédraogo résidente à Koupéla vient se faire consulter à Ouaga pour maux d'yeux ; son fils paie 5.000 F, et achète des médicaments pour 7.500 F. Quelle est la dépense de santé du ménage de M. Ouédraogo ?

## **SOLUTION EXERCICE 1 SECTION 2**

### **( DEPENSES POUR MALADIE)**

Dépense de santé du ménage Ouédraogo

$$4.000 \text{ F} + 1.375 \text{ F} = 5.375 \text{ F}$$

Les dépenses effectuées pour la mère soit :

\*  $5.000 \text{ F} + 7.500 \text{ F} = 12.500 \text{ F}$  constituant un transfert versé par le ménage Ouédraogo, qui sera enregistré plus tard à la section 10C, ligne 20.

\* Les 2.000 F dépensés pour la nivaquine et la pâte dentifrice seront enregistrés à la section 10A, dépenses pour maladie au cours de la période.

- Si la mère de Ouédraogo est enquêtée à Koupéla, elle aura les 12.500 F en revenus, Section 11, Sous - section C, ligne 33.

## **Section 3. Education**

Cette section concerne toutes les personnes résidente du ménage, tandis que les questions 3 et 4 s'adressent à ceux qui auront répondu oui à la colonne 2, les questions 5, 6, 7 et 8 s'adresseront à ceux qui y auront répondu non.

☑ . *Exercice 2.* M. Zongo, infirmier d'état à Bobo déclare être père de trois enfants. L'aîné se trouve à l'université de Ouaga. Les deux autres se trouvent dans des écoles de formation professionnelle (ENAREF, CFJA).

Son cousin, qui vit dans le ménage, suit les cours du soir en vue de passer l'examen du bac 98. M. Zongo lui remet à cet effet 5.000 F par mois. Pour l'année académique en cours M. Zongo a remis à son fils étudiant 10.000 F pour les frais d'inscription. Chaque mois cet étudiant non boursier reçoit 20.000 F de ses parents. Enregistrer la dépense d'éducation pour ce ménage.

#### Solution exercice 2.

Les fils de M. Zongo ne font pas partie du ménage. La seule dépense d'éducation du ménage se résume à 5.000 F par mois. Les 10.000 F (frais d'inscription) et les 200.000 F (20.000x10 en supposant 10 mois de paiement) constituent des transferts versés.

NB : les cours du soir font partie de l'enseignement.

#### **Section 4.**

Alphabétisation et migration.

Cette section ne présente aucune difficulté au niveau des concepts. Il faudrait pour la colonne (4), insister sur le fait qu'il s'agit de la résidence habituelle dans la localité.

☑ . *Exercice 3.*

M. Guira, célibataire sans enfant, né au Ghana vit à Ouaga depuis 1980. De temps en temps il se rend au Ghana une fois tous les deux ans pour y visiter à ses collègues d'école. A Ouaga il est gardien dans une ambassade.

#### Solution exercice 3 : Migration et alphabétisation

M. Guira réside à Ouaga depuis 1980, même s'il va souvent au Ghana. Il sait lire en anglais.

M. Guira est un ménage. Un gardien de nuit ne réside pas dans son lieu de travail, (c'est possible, mais il constitue un ménage à part).

#### Section 5. Chômage et emploi.

Après avoir fait un bref rappel sur la population active et la population inactive, on s'attardera sur les concepts d'occupé, d'inoccupé et d'inoccupé déjà travaillé, d'activité, de profession. Les colonnes 4, 5, 6, 7 concernent le chômage. Les colonnes 9 à 15 sont relatives à l'activité rémunératrice au cours de la semaine qui a précédé le passage de l'enquêteur. Enfin les questions 18 à 24 concernent l'emploi principal au cours des 12 derniers mois.

NB : L'activité agricole conditionnée par les pluies n'est pas un emploi saisonnier.

Dans la fonction publique il existe des contractuels qui n'ont pas droit à la pension de retraite.

### **Section 5B. Emploi secondaire.**

Cette section ne concerne que la population occupée. Les concepts sont identiques à ceux de la section précédente.

### **Section 5C. Emploi précédent.**

S'adresse aux personnes occupées, aux chômeurs et retraités qui avaient un emploi avant la situation actuelle.

Pour les personnes occupées cet emploi devrait être différent de l'actuel. Pour les chômeurs ayant travaillé, on s'intéresse au dernier emploi.

#### . *Exercice 4.*

M. Issaka est cultivateur et éleveur. Il réside à Ouaga. Le troupeau est confié aux bergers à Manga. De temps en temps il en ramène quelques têtes à Ouaga pour vendre. Pendant la semaine précédant l'enquête, il s'occupait des boeufs et en a vendu 3 à 180.000 F. Interviewez M. Issaka.

Solution exercice 4 :

Ménage Issaka

*Activité* : occupé pendant la semaine précédent l'enquête : vendeur de boeufs. Plus tard on verra que cette activité constitue l'activité secondaire de M. Issaka. Le revenu tiré de cette activité est de 180.000 F. Son activité principale est l'agriculture.

. *Exercice 5.* M. BAKO, statisticien travaille à la DSAP. Il a été fonctionnaire au CILSS pendant 6 ans. Il déclare avoir travaillé à L'INSD dès la fin de ses études.

**Solution exercice 5** : M. Bako a eu un emploi précédent ; il a été fonctionnaire international au CILSS. Même s'il a toujours conservé sa profession de statisticien son emploi a changé.

### **Sections 6 et 7.**

Ces deux sections ne présentent pas de difficulté. L'existence du ménage doit être comprise au sens de la formation de celui-ci.

Exercice (6) : la production agricole de la campagne 97/98.

M. Tapsoba, paysan à Tenkodogo a produit du sorgho et de l'arachide au cours de la campagne 97/98. Concernant le sorgho, il a vendu 2 sacs de sorgho, utilisé un sac pour le dolo lors des funérailles. Il estime le stock à 150 kg.

Evaluer la production. Les semences sont évaluées à 60 kg ; l'arachide a été vendue à 120.000 F. Le poids d'un sac de sorgho est de 100 kg.

**Solution exercice (6) :** Production d'arachide : pour connaître la production il faut d'abord chercher à savoir s'il n'y a pas eu d'autoconsommation et de stock de ce produit. En général on aura : Production = Autoconsommation + Ventes + Stock. La production étant en quantité, il est important de rechercher le prix de l'unité de mesure utilisée par M. Tapsoba pour en déduire la quantité vendue.  
Production de sorgho = Vente + Stock + Autoconsommation = (2 X 100) + 150 kg = 350 kg.

### **Section 8.**

Entreprises et activités non agricoles.

Les entreprises dont il est question emploient ou pas du personnel, utilisent des équipements et des produits de consommation intermédiaire. Exemples : restaurant bar, moulin.

☑ . *Exercice (7).* Mme et M. Zéba habitent au secteur 28 de Ouagadougou. Mme possède un salon de coiffure dont le fonctionnement lui occasionne 30.000 F des frais d'électricité et 20.000 F de dépenses en produits cosmétiques par mois. Son chiffre d'affaires mensuel s'élève à 120.000 F.

M. Zéba est commerçant de tissus et estime son chiffre d'affaires à 85.000 F par jour. Il travaille 26 jours par mois. Il débourse 750.000 F par mois pour l'achat des tissus de FASO-FANI. Les autres charges se résument comme suit :

- 510.000 F de frais d'électricité/an
- 840.000 F de salaires versés/an
- 2.400.000 F de frais de location de magasin/an
- 3.000.000 F d'impôts et taxes/an.

1) Quel est le revenu annuel du ménage Zéba ?

**Solution : il y a deux activités rémunératrices.**

Revenu de l'activité de coiffure = revenu mensuel x 12.

Revenu mensuel = 120.000 F - (30.000 + 20.000) = 70.000 F

Revenu annuel = 70.000 x 12 = 840.000 F

Revenu de l'entreprise commerciale ;

C A annuel = 85.000 x 26 x 12 = 26.520.000 F

Achats de tissus : 750.000 x 12 = 9.000.000 F.

Bénéfice brut : 26.520.000 - 9.000.000 = 17.520.000 F

Charges : 3.000.000 + 840.000 + 2.400.000 + 510.000 = 6.750.000 F

Revenu annuel tiré du commerce = bénéfice brut - charges.

17.520.000 - 6.750.000 = 10.770.000 F

Revenu annuel du ménage : 10.770.000 + 840.000 = 11.610.000 F

**Section 9.** Aucune difficulté.

**Section 10.** Dépenses du ménage.



Les dépenses scolaires portent sur l'année scolaire 97/98 alors que les dépenses de santé portant sur les 30 jours. Ces deux types de dépenses ne seront enregistrées que lorsqu'elles sont faites pour les membres résidents du ménage. Faites attention aux transferts reçus et effectués.

**Section 10B.** Dépenses alimentaires.

La ligne 34 ne sera rempli que si le ménage ne peut fournir le détail de ses dépenses de produit alimentaire et dans ce cas insister sur la manière de remplir la ligne 34.

**Sections 10C :** Dépenses non alimentaires.

Ces sections comportent les mêmes questions, la différence se situe au niveau des produits ; il est recommandé de valoriser l'autoconsommation. On pourra par exemple demander à l'enquêté combien il aurait perçu ou dépensé s'il devait vendre ou acheter le produit en question.

. *Exercice 8.*

Au cours des 15 derniers jours M. Zéba qui habite chez lui au secteur 9 avec une de ses épouses a acheté deux sacs de riz à 30.000 F dont un consommé dans son ménage. L'autre épouse qui habite au secteur 28 de Ouagadougou reçoit chaque mois un sac de riz et 60.000 F de son mari. Le fils aîné de Zéba étudie au Bénin et il lui envoie 50.000 F/mois. La consommation mensuelle de viande du groupe de personnes logées au sect. 9 est estimée à 30 kg. M. Zéba a payé 27.000 F de frais d'électricité au cours de la même période, consommé 20 l d'essence super. Mme Zéba a dépensé au cours des trente derniers jours 35.000 F pour un ensemble baignoire, 30.000 F pour les condiments et légumes et 8.000 F pour les produits d'entretien.

- Au cours des 30 jours, un enfant de l'épouse du sect. 9 a fait une crise de paludisme et a été hospitalisé. Ses parents ont dû dépenser.

- 5.000 francs d'hospitalisation
- 4.000 francs frais de consultation
- 16.000 francs frais de médicaments.

Les déplacements à l'hôpital ont occasionné 12.000 francs de frais de transport.

Enregistrer les dépenses du ménage Zéba ;

Dépense du ménage Zéba pendant 15 jours : Le ménage de Monsieur Zéba est celui où il a passé la nuit précédant le passage de l'enquêteur, ici, c'est le sect 9.

**DEPENSES ALIMENTAIRES**

viande  $30/2 \times "1200" = 18000$  (demander le prix du kilo de viande)

ligne 11, section 10B

riz = 15.000 (ligne 1, section 10B)

autres = 30.000 dépenses de Madame. (ligne 33, section 10B).

#### DEPENSES NON ALIMENTAIRES

savon = 8.000 ligne 10, section 10C

électricité = 27.000 ligne 5, section 10C

essence = 32.000 (demander le prix du lit. d'essence) ligne 24, section 10C

TRANSFERT = 60.000 + 50.000 F + 15.000 = 125.000 ligne 20, section 10C

**L**oyers autoconsommés = 50.000 ligne 6, colonne 4, sect 10C

Transport = 12.000 ligne 14, sect 10C

**H**abilleme<sup>n</sup>t = 35.000 ligne 12, sect 10C

**S**anté = 25.000 ligne 21, sect 10C

Remarque : Demander l'enregistrement des dépenses du ménage, si Zéba réside au secteur 28.

Les dépenses seraient les 60.000 F versés à l'épouse et les frais engagés pour le ménage du sect 9 seraient un transfert.

#### **Section 11** : Revenus des ménages.

La première partie est conçue pour suivre l'évolution des revenus tirés des produits agricoles, uniquement pour les ménages qui ont produit ces variétés.

La deuxième partie concernent les revenus tirés des entreprises non agricoles.

La troisième partie permet de suivre l'évolution des salaires et autres revenus des membres du ménage.

Enfin la quatrième partie concerne les transferts perçus par les ménages.

Il faudra distinguer les transferts reçus des autres pays des transferts entre villes et campagnes du Burkina.

#### . Exercice n° 9/

M. Sawadogo, fonctionnaire, possède un ranch de boeufs et de moutons. Il emploie deux bergers peuhls vivant ensemble.

Chaque année il vend 10 têtes de boeufs et 20 de moutons.

Il estime son bénéfice à 750.000 FCFA. Les bergers se nourrissent du lait et il donne à chacun, une vache pour l'année, en guise de salaire.

Son salaire est resté le même pendant les deux dernières années. (2.040.000 CFA par an).

La production de lait est estimée à 1000 litres. Les bergers en ont consommé 700 litres en raison de 400 FCFA le litre.

Sawadogo et les bergers sont deux ménages de l'échantillon.

Enregistrer les revenus correspondant à chacun des ménages.

SOLUTIONS :

Sections 11 Revenus

Revenus Sawadogo

Salaire 2.040.000

Revenu de l'élevage  $750.000 + (400 \times 300) = 870.000$   
Revenu annuel :  $2.040.000 + 750.000 + (400 \times 300) = 2.910.000$   
Ménage peuhl (valeur du lait) :  $700 \times 400 = 280.000$   
Salaire :  $280.000 + (60.000 \times 2) = 400.000$   
(Le boeuf est estimé à 60.000 F).

**Section 12 :**

Biens d'équipement du ménage

Il faut faire l'inventaire de tous les biens du ménage quelle que soit la localisation géographique.

**Section 13 :**

L'anthropométrie concerne un sous-échantillon de ménages ayant des enfants de moins de 5 ans comme membres.

**APRES LA FORMATION ET LA MISE EN ROUTE.**

Le formateur passera une semaine pour s'assurer que le travail se déroule convenablement ; que chacun joue le rôle qui lui est assigné. Il ne prendra aucun rendez-vous, (travail d'inspection).

Il devra faire un rapport sur la formation. Ce rapport tiendra compte des difficultés que les agents rencontrent et des solutions proposées par lui.

## ☑ . **EXERCICE FINAL**

Au cours des 30 derniers jours Monsieur Zéba, commerçant, marié à deux femmes, résidant au secteur 9 de Ouagadougou a acheté 2 sacs de riz pour 40.000 F (dont un consommé au secteur 9), payé 27.000 F de frais d'électricité et d'eau, remis 60.000 F CFA à l'une de ses épouses qui habite au secteur 28 de Ouaga (en plus du sac de riz ).

La consommation de viande par les membres de la famille résidant dans la maison du secteur 9 est estimée à 30 kg/mois. Monsieur Zèba utilise 20 l d'essence/mois pour le transport des enfants et pour se rendre au marché où il a un magasin de tissus.

Pour l'anniversaire de sa femme au secteur 9, il lui achète un ensemble bazin de 35.000 F. Cette dernière possède un salon de coiffure. La consommation d'électricité s'élève à 30.000 F/mois, en outre elle achète les produits cosmétiques tous les mois pour 20.000 F. Elle totalise un chiffre d'affaires de 120.000 F/mois. Du revenu de cette activité, elle dépense 30.000 F pour les condiments, légumes et 8.000 F pour les savons.

Un des fils à Monsieur Zèba est étudiant au Bénin. Il lui envoie 50.000 F/mois. Monsieur Zèba a un chiffre d'affaires de 85.000 F en moyenne par jour. Il achète les tissus au magasin Faso-Fani pour 750.000 F tous les mois. Il travaille 26 jours dans le mois. Il emploie un jeune pour la vente des tissus à qui il paie 50.000 F/mois.

La consommation d'électricité au magasin est évaluée à 510.000 F/an.

- \* La location du magasin lui coûte 2.400.000 F/an.
- \* Les impôts et taxes s'élèvent à 3.000.000 F/an.
- \* Le gardien de nuit est payé à 240.000 F/an
- \* Un enfant du ménage Zèba au secteur 9 a été hospitalisé au cours du mois. Les dépenses occasionnées sont les suivantes :

- 5.000 F frais d'hospitalisation
- 4.000 F frais de consultation
- 16.000 F frais de médicaments
- 12.000 F frais de transport (déplacement à l'hôpital).

Enregistrer les dépenses et revenus du ménage Zèba du secteur 9.

### Solution

Il faut faire la distinction entre ce qu'il y a lieu d'appeler dépenses du ménage et les charges d'exploitation des entreprises, appartenant aux membres du ménage.

Les dépenses du ménage seront enregistrées suivant les libellés de la section 10 (10A.10B.10C).

Attention : il faut se rendre compte que le prix du kg de viande n'est pas donné ; il en est de même pour le litre d'essence super. (On suppose que la viande coûte 1000 F/kg et que le litre d'essence est de 400 F/litre).

Ainsi on aura :

Dépenses alimentaires (10B):

riz = 20.000 ligne 8  
viande 20 x1000 = 20.000 ligne 1  
autres = 30.000 ligne 23

Dépenses non alimentaires section 10.B

électricité = 27.000 ligne 4  
savon = 8.000 ligne 10  
essence = 32.000 ligne 18  
transfert = 130.000 ligne 20 (20000+60.000 + 50.000)  
transport = 12.000 ligne 14  
habillement = 35.000 ligne 12  
Loyers (ici autoconsommés) = 50.000 ligne 6  
Santé = 25.000 ligne 21

Il n'y a pas d'enregistrement d'opérations faites entre membre du ménage. Lorsque Monsieur Zèba remet 35.000 F à son épouse pour l'achat du bazar, cela constitue une dépense du ménage, l'argent n'a pas servi à l'achat du bazar, il n'y a aucun enregistrement.

Revenu du ménage

**Solution : il y a deux activités rémunératrices.**

Revenu de l'activité de coiffure = revenu mensuel x 12.

Revenu mensuel = 120.000 F - (30.000 + 20.000) = 70.000 F

Revenu annuel = 70.000 x 12 = 840.000 F

Revenu de l'entreprise commerciale ;

CA annuel = 85.000 x 26 x 12 = 26.520.000 F

Achats de tissus : 750.000 x 12 = 9.000.000 F.

Bénéfice brut : 26.520.000 - 9.000.000 = 17.520.000 F

Charges : 3.000.000 + 840.000 + 2.400.000 + 510.000 = 6.750.000

Revenu annuel tiré du commerce = bénéfice brut - charges.

17.520.000 - 6.750.000 = 10.770.000

Revenu annuel du ménage : 10.770.000 + 840.000 = 11.610.000.